

Foire de la Lavande JEU-CONCOURS

TENTEZ
VOTRE CHANCE !

Du 21 au 24/08/19

LOTS A GAGNER

1



iPhone 7, 32 Go

2



Tablette Samsung
Galaxy Tab A 32 Go

3



Enceinte Bluetooth
JBL Charge 3
Stealth

Capturez un moment convivial, festif,
gourmand et/ou traditionnel de la Foire
de la Lavande et partagez-le sur



#foiredelalavande
@foiredelalavande



4 lots d'huile essentielle de lavande grosso
(2 lots de 500 ml et 2 lots de 250 ml)

Conditions sur www.foire-lavande.com, Facebook et Instagram



SANS OBLIGATION D'ACHAT

RÈGLEMENT CONCOURS PHOTO FACEBOOK ET INSTAGRAM – FOIRE DE LA LAVANDE 21/08/2019 A 10H00 AU 24/08/2019 A 19H00

Le présent règlement détermine les règles et conditions de participation du concours photo « Facebook et Instagram de la Foire de la Lavande » que le participant reconnaît accepter, sans réserve, du seul fait de sa participation.

Article 1 - Organisation

L'association Foire de la Lavande organise sur le site Facebook et Instagram un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé " Jeu-concours foire de la lavande 2019 ".

Le jeu débutera le 21/08/2019 à 10h00 et se terminera le 24/08/2019 à 19h00. Il sera accessible sur Facebook à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/foiredelalavande/> et sur Instagram à l'adresse : <https://www.instagram.com/foiredelalavande/>

Ce jeu n'est pas géré ou parrainé par Facebook et Instagram. Les informations que vous communiquerez seront fournies à Foire de la Lavande et non à Facebook et Instagram. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que pour ce jeu, et pour la promotion de la marque, si vous l'acceptez explicitement lors de votre inscription ou participation. Il est également rappelé que l'association organisatrice est seule responsable de la gestion de la page Facebook et du compte Instagram. Le cas échéant, l'association organisatrice décline toute responsabilité quant au non-respect par le participant des conditions générales de Facebook et Instagram auxquelles il a préalablement consenti lors de la création de son compte Facebook.



- Article 2 : Conditions d'accès et de participation

Le jeu-concours est ouvert à toute personne physique selon la loi française à la date du lancement du concours, résidant en France Métropolitaine, à partir de 13 ans ayant accès au réseau Internet.

L'association Foire de la Lavande se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

Pour les personnes mineures, une autorisation de la personne détenant l'autorité parentale est exigée. Nous nous réservons la possibilité de demander expressément l'accord du parent qui détient l'autorité parentale de l'enfant. A défaut d'autorisation parentale du candidat mineur, la participation de celui-ci sera automatiquement annulée.

Les membres ou salariés de l'association organisatrice, des sociétés prestataires et/ou partenaires dans l'organisation du jeu et de la Foire de la Lavande 2019, du personnel des points de ventes participant à la mise en œuvre du jeu, plus généralement toute personne intervenant dans l'organisation du jeu, ainsi que des membres de leur famille vivant dans le même foyer (ascendants, descendants, conjoints) ne peuvent participer au jeu.

La participation de plusieurs personnes d'un même foyer est autorisée.

Article 3 - Déroulement du jeu, inscription et participation

1/ Les étapes pour participer au jeu sur Facebook et Instagram sont :

- Aimez la publication du concours ;
 - Partagez en mode public sur le fil d'actualité de votre compte **une photo de la Foire de la Lavande 2019** ;
 - Commentez votre photo avec « Je participe au concours #foiredelalavande » ;
 - Identifiez le compte @foiredelalavande
- Les photos doivent représenter le côté convivial, festif, gourmand ou traditionnel de la Foire de la Lavande.
 - Une seule photo par participant sera acceptée et un participant ne pourra être désigné gagnant qu'une seule fois.
 - Les photos doivent être au format JPG et leur taille minimum doit être de 3 Mo et maximum de 6 Mo.

2/ Les inscriptions seront ouvertes du 21/08/2019 à 10h00 au 24/08/2019 à 19h00.

Les gagnants seront sélectionnés le 25/08/2019 au matin et seront annoncés à partir de midi à la Foire de la Lavande, Place du Général de Gaulle à Digne-les-Bains. Les gagnants seront aussi annoncés sur les comptes Facebook et Instagram de la Foire de la Lavande.

Les participants au " Jeu-concours Foire de la Lavande 2019 " s'engagent à accepter les conditions de reportage. En effet, un article ayant pour sujet " Les gagnants du jeu-concours Foire de la Lavande 2019 " sera rédigé sur le site Internet de la Foire de la Lavande, sur ses réseaux sociaux et dans la presse.

- Article 4 : Validation des candidatures et des photos

Les candidatures seront contrôlées et validées par le comité de la Foire de la Lavande, selon les conditions de participation décrites à l'article 3.1.



Il est interdit de reproduire à l'identique une photo déjà mise en ligne.

En publiant une photo et un texte descriptif, le Participant déclare et garantit :

qu'il est l'auteur exclusif de ces éléments ou a l'autorisation de les poster et qu'il détient tous les droits afférant aux éléments qu'il publie ;

qu'il a l'autorisation de toute personne représentée sur la photo et/ou de celles des parents ou tuteurs légaux s'il s'agit d'enfants mineurs représentés ;

que l'utilisation et la diffusion de la photo et du texte n'enfreint les droits d'aucune personne ou entité et ne leur cause aucun préjudice. Le Participant garantit la Foire de la Lavande contre tout recours à ce titre.

Ainsi le Participant garantit à la Foire de la Lavande la jouissance paisible des droits d'utiliser et/ou de publier la photo et son texte descriptif dans les conditions prévues au présent règlement contre tout trouble, action, revendication, opposition ou éviction quelconque d'un tiers prétendant que l'utilisation et/ou la publication de ces éléments porte atteinte à ses droits.

Par conséquent, le participant garantit la Foire de la Lavande contre les conséquences directes ou indirectes de toute revendication ou réclamation de tiers se prétendant titulaires de droits sur les éléments qu'il a publiés dans le cadre du présent Jeu.

Les participants qui transmettent des photographies à la Foire de la Lavande dans le cadre du présent jeu s'engagent à transmettre des photographies libres de droits, non suggestives et ne portant pas atteinte à l'image ou aux droits de tiers, n'étant pas de nature à choquer, offenser, diffamer, pas obscène, pornographique ou pédophile, ne comportant pas de données personnelles telles qu'un numéro de téléphone et garantissent la Foire de la Lavande de toute réclamation ou action à cet égard.

Toute photo ne respectant pas ces conditions sera refusée pour toute publication sur le site.

En toutes hypothèses, le participant est l'unique responsable des photos et textes qu'il publie, stocke ou télécharge au travers de la page Facebook et Instagram de la Foire de la Lavande.

En publiant et/ou envoyant ces éléments au travers du présent Jeu, le Participant donne à la Foire de la Lavande le droit à titre gratuit de reproduire et de représenter la photo et/ou le texte sur le site Internet www.foire-lavande.com, sur les réseaux sociaux et plus généralement sur tout support de communication relatif au présent jeu, pour la durée de cette communication et la zone de diffusion de ces supports. Elle indiquera, lorsque cela est possible, le nom d'utilisateur Facebook ou Instagram du participant concerné.

Le Participant renonce à réclamer une quelconque rémunération du fait de l'utilisation de sa photo et/ou de son texte par la Foire de la Lavande, pour les besoins et dans le cadre du présent Jeu.

Toute photo ne respectant pas ces conditions sera refusée pour toute publication sur le site.

- Article 5 : Déroulement du concours photo

1/ Principe du jeu :

Réception des photos sur les réseaux sociaux de la Foire de la Lavande du 21/08/2019 à 10h au 24/08/2019 à 19h00.

2/ Détermination des gagnants :

Le jury est composé des membres de la Foire de la Lavande.

Les décisions du jury seront souveraines et sans appel.



- Article 6 : Dotations

Les dotations mises en jeu pour le concours sont :

- Dotation 1 : iPhone 7, écran 4,7", 32 Go
- Dotation 2 : Tablette tactile SAMSUNG Galaxy TAB A, écran 10.1", 32 Go Wi-Fi
- Dotation 3 : Bluetooth JBL Charge 3 Stealth Edition Noir
- Dotation 4 : 500 ml d'huile essentielle de lavande grosso
- Dotation 5 : 500 ml d'huile essentielle de lavande grosso
- Dotation 6 : 250 ml d'huile essentielle de lavande grosso
- Dotation 7 : 250 ml d'huile essentielle de lavande grosso

Tous les lots sont neufs.

- Article 7 : Modalités de remise des dotations

Les gagnants seront informés par messagerie électronique sur Facebook ou Instagram le 25 août 2019 suivant la date de fin du concours. Le courrier électronique rappellera les coordonnées de la personne inscrite. A défaut de contestation desdites coordonnées dans le délai de 2 jours à compter de la réception du courrier électronique, celles-ci seront réputées validées.

Chaque gagnant contacté par La Foire de la Lavande s'engage à envoyer la photo gagnante (au format jpg, taille minimum 3 Mo et maximum 6 Mo) par mail à foire-lavande@wanadoo.fr et devra dans le mail préciser avoir lu et accepté les conditions de règlement du concours pour pouvoir retirer le lot.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit. Les gagnants renoncent à réclamer à la Foire de la Lavande tout dédommagement résultant d'un éventuel préjudice ou dommage occasionné par l'acceptation et/ou l'utilisation des lots.

Les participants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leurs coordonnées. Toute indication d'identité ou d'adresse fautive ou erronée entraînera automatiquement l'élimination du candidat du jeu-concours et l'annulation de sa dotation.

La Foire de la Lavande ne saurait être tenue responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas fortuit ou force majeure ainsi que tout autre événement indépendant de sa volonté rendant impossible l'exécution du « concours » dans les conditions initiales prévues), le concours était partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé.

La société organisatrice se réserve le droit de changer unilatéralement les dotations, et de les substituer par des lots de même valeur en cas de problèmes liés à ses fournisseurs.

Elle ne saurait être tenue responsable des retards et (ou) des pertes du fait des services postaux ou et / ou de leur destruction totale ou partielle pour tout autre cas fortuit.

- Article 8 : Autorisation

Sauf avis contraire, les participants reconnaissent et acceptent que les informations, commentaires, impressions et photographies transmis à la Foire de la Lavande et/ou publiés par ses soins dans ses réseaux sociaux dans le cadre de leur participation au jeu-concours puissent faire l'objet d'un usage et d'une diffusion par la Foire de la Lavande sur tout support, et notamment sur son site Internet pendant toute la durée du jeu-concours sans que cet usage et cette diffusion puissent leur ouvrir droit à une quelconque contrepartie financière.

Les gagnants ne pourront s'opposer à une éventuelle utilisation gratuite de leurs prénoms, adresse (département), image animée ou non, voix, écrit, afin de servir de témoignage sauf s'ils renoncent à leur prix.



La Foire de la Lavande se réserve le droit, sur autorisation expresse des participants, d'exploiter les informations nominatives des participants pour des besoins qui lui sont propres sur tous supports de son choix et / ou de les communiquer à ses partenaires commerciaux qui sont susceptibles de leur adresser directement des propositions commerciales.

- Article 9 : Respect des règles et Modération

Participer au jeu implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants, ainsi qu'au respect de l'esprit du concours et d'autrui, attitude non suggestive, ne portant pas atteintes aux bonnes mœurs, ni au droit à l'image d'autrui.

Le Participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du présent règlement.

La Foire de la Lavande se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider les gains de toute personne ne respectant pas totalement le règlement.

La Foire de la Lavande se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de la participation au Jeu. Toute falsification entraîne l'élimination immédiate du Participant.

La Foire de la Lavande pourra décider d'annuler le jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

La Foire de la Lavande se réserve le droit de procéder à toute vérification (carte d'identité, livret de famille...) pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations au Jeu, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux participations des gagnants.

- Article 10 : Responsabilité

La responsabilité de la Foire de la Lavande ne saurait être encourue dans les cas suivants :

- Lorsque le présent jeu-concours doit être modifié, écourté ou annulé pour une cause indépendante de sa volonté ou en cas de nécessité justifiée. Les modifications alors apportées à ce règlement pourront éventuellement être publiées pendant le jeu concours. Elles seront considérées comme des annexes au présent règlement et seront consignées chez l'huissier détenteur du règlement.

- du fait d'une erreur d'acheminement de colis, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non-réception ou de leur détérioration et de toutes autres perturbations dans l'acheminement (grèves).

La Foire de la Lavande ne saurait être tenue responsable en cas de dysfonctionnement du site Internet, Facebook et Instagram empêchant toute publication des photos.

Article 11 : Informatique et Libertés

Les informations communiquées au cours du jeu-concours feront l'objet d'un traitement informatique uniquement destiné à l'usage interne de la Foire de la Lavande.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 Août 2004, tout participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression portant sur les données personnelles collectées par la Société organisatrice. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite à :

Foire de la Lavande, Centre Desmichels, Boulevard Martin Bret, 04000 Digne-les-Bains (France)



Les données collectées sont obligatoires pour participer au jeu-concours. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu-concours seront réputées renoncer à leur participation.

La Foire de la Lavande utilisera uniquement les données personnelles aux fins qui auront été indiquées au moment de l'inscription au concours.

La Foire de la Lavande ne transmettra à des tiers les données personnelles des participants que si ces derniers lui en auront donné expressément l'autorisation.

- Article 13 : Acceptation du règlement

La participation au présent concours photo implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Ce règlement est disponible sur le site Internet www.foire-lavande.com.

Toute modification du présent règlement fera l'objet d'un avenant.

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Foire de la Lavande et la décision sera sans appel.

Règlement soumis à la loi Française.

